

Commentaire suisse sur la conférence des Chefs de Gouvernement  
de l'AELE à Londres, du 5 décembre 1966

---

La nouvelle série de sondages prévue pour le début de l'année prochaine par le Premier Ministre britannique dans les capitales de la CEE sera conduite avec l'accord de tous les partenaires de l'AELE. Les consultations qui ont eu lieu à Londres préalablement à cette initiative correspondent à ce qui a été convenu à d'antérieures conférences ministérielles de l'AELE au sujet de l'utilité d'une approche coordonnée. Etant donné que la situation n'est toujours pas clarifiée, il a été décidé que de telles consultations devront avoir lieu à la demande de chacun des membres de l'AELE, chaque fois que de nouveaux développements sont imminents ou qu'on se trouve en présence de nouveaux éléments. En outre, il a été entendu que des progrès ne peuvent être accomplis que lentement et, partant, que tous les efforts doivent être entrepris en vue d'exploiter pleinement le marché de l'AELE et d'obtenir ainsi les meilleurs résultats possibles dans le Kennedy-Round.

Etant donné qu'il s'agissait uniquement à Londres de discuter d'une manière préliminaire les projets de sondage britanniques et non d'entamer des négociations, la Suisse n'a, comme les autres membres de l'AELE, pas eu à formuler ses propres intentions pour le cas où des pourparlers seraient possibles avec la CEE à une date ultérieure. La délégation suisse s'est bornée à faire remarquer que sa politique économique extérieure est constante et qu'elle vise la création d'un marché libre englobant au moins l'AELE et la CEE. Cette politique est non seulement en harmonie avec l'interpénétration économique entre la Suisse et ses voisins européens, mais elle tient aussi compte de son rattachement aux trois cultures européennes.

La délégation suisse a rappelé que la fondation et le développement de l'AELE devraient faciliter la création d'un tel marché européen par une réunion des deux groupes. Aussi

./.



- 2 -

longtemps que ce but ne peut pas être atteint pour des raisons politiques qui ne sont pas imputables aux membres de l'AELE, la Suisse s'efforce d'utiliser au mieux les possibilités offertes par l'AELE; elle est de l'opinion que vu la situation peu claire se présentant en matière de politique d'intégration, il ne faut pas mettre en danger ce qui est ainsi réalisable, en créant de nouveaux facteurs d'incertitude pour l'économie.

Lors d'une institutionalisation des relations de la Suisse avec la CEE, il y aurait en tout cas lieu de tenir compte des exigences de la politique suisse de neutralité permanente, ainsi que de sa structure particulière en tant qu'Etat. La politique de neutralité suisse, qui fait partie intégrante du droit des gens, a également gardé sa pleine validité dans la présente situation mondiale comme élément de détente internationale. Ce n'est que dans ce cadre que la Suisse peut apporter sa contribution à la création d'une Europe forte. Il avait été admis par tous les membres de l'AELE et, d'une manière particulièrement marquée, par les deux fractions parlementaires britanniques que les exigences de la neutralité comptaient au nombre des intérêts légitimes que les Etats de l'AELE se sont promis de défendre mutuellement. Etant donné les développements politiques en Europe, les exigences découlant de la politique de neutralité suisse semblent trouver aujourd'hui un climat de compréhension générale. La signification du concept de la neutralité ressort également du fait que la participation de la Finlande au marché européen de l'Ouest a pu être ainsi assurée; ce fait ne doit pas être remis en question par des développements ultérieurs. Une importance de nos jours accrue revient à la neutralité en ce qui concerne les relations avec les Etats de l'Est.

La Suisse a déclaré à la CEE qu'elle aussi ne considérerait pas le statu quo comme une solution satisfaisante et qu'elle cherchait toujours à régler ses relations avec elle. Etant donné qu'il manque encore à présent d'importants éléments d'appréciation

./.

- 3 -

pour avancer vers ce but, la Suisse n'a pas d'opinion préconçue quant à une telle réglementation, pourvu qu'il soit tenu compte de sa politique de neutralité et des nécessités de son droit public. La Suisse attache ainsi un prix particulier à être tenue au courant continuellement et à temps des résultats des sondages britanniques prévus auprès des Etats de la CEE.

La Suisse est convaincue que les intérêts économiques à résoudre le problème de l'intégration européenne ne sont nullement unilatéraux. Les pays de l'AELE présentent pour la CEE un marché d'une telle importance que cette dernière ne peut qu'avoir un intérêt vital à l'élimination de la discrimination réciproque.

Tout en s'efforçant de combler le fossé qui subsiste, il y a lieu de ne pas compromettre ce qui a déjà été achevé. Pour cette raison, la Suisse et les autres pays de l'AELE avaient adopté à Lisbonne le principe que la libéralisation atteinte jusqu'alors doit être maintenue. Le marché libre de l'AELE représente un apport important à la création d'un marché européen plus étendu et - ainsi que l'expérience de pays tiers l'a prouvé - n'est pas la raison pour laquelle des pourparlers constructifs avec la CEE n'ont pas encore eu lieu.

Vu l'incertitude existant toujours quant à l'évolution dans le domaine de l'intégration, la Suisse attache un très grand prix à ce que le Kennedy-Round, qui entre dans sa phase décisive, ne soit pas affaibli indirectement. Le Kennedy-Round offre présentement les meilleures possibilités d'éliminer la discrimination inter-européenne. Il représente toutefois aussi un moyen de libéraliser le commerce entre les nations hautement industrialisées et encore d'ouvrir ces marchés dans une mesure accrue aux pays en voie de développement. La Suisse croit fermement que même un marché européen une fois réalisé, il y aura toujours lieu de tout mettre en oeuvre en vue d'écarter les barrières s'opposant au commerce mondial.

10.12.1966